



Infor LN Finances - Configuration des données de base SEPA

© Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci-joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant ("Objectif").

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations sur la publication

Code du document	tfsepaug (U9574)
Release	10.7 (10.7)
Publié le	8 août 2022

Table des matières

A propos de ce document

Chapitre 1 Introduction.....	7
Introduction.....	7
SEPA.....	7
Format de données communes.....	7
Normes ISO 20022 XML.....	8
Procédure de virement SEPA.....	8
Chapitre 2 Configuration des données de base.....	11
Configuration des données de base pour SEPA.....	11
Définir des paramètres supplémentaires dans Données communes et Finances.....	11
Créer une présentation XML.....	12
Création d'une présentation XML.....	12
Afficher une présentation XML et un statut de version.....	15
Affichage d'une présentation XML.....	15
Statut de la version de la présentation XML.....	15
Gérer les identifications XML.....	16
Gestion des identifications XML.....	16
Exporter ou importer des présentations XML.....	19
Exportation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m100).....	19
Importation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m200).....	20
Gestion des éléments de conversion.....	21
Modification des méthodes de règlement.....	23
Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000).....	23
Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000).....	25
Création de mandats de prélèvement.....	26
Champs de mandat.....	27
Statut mandat.....	27
Détails créditeur.....	28

Détails débiteur.....	28
Détails mandat.....	28
Type séquence.....	30
Détails amendement.....	30
Impression mandat de prélèvement (tfcmg0427m000).....	31
Chapitre 3 Procédure de règlement.....	33
Procédure de règlement.....	33
Chapitre 4 Procédure de règlement automatique.....	37
Procédure de règlement automatique.....	37
Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000).....	37
Audit lot de règlements automatiques clients (tfcmg4255m000).....	38
Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000).....	38
Annexe A Glossaire.....	39

Index

A propos de ce document

Ce document décrit comment configurer les données de base pour la gestion des écritures SEPA.

Comment lire ce document

Les termes soulignés correspondent à un lien vers une définition du glossaire. Le fait de cliquer sur le terme souligné vous renvoie à la définition correspondante du glossaire, en fin de document.

Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com.

Référez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

Contacteur Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme.

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

Introduction

SEPA

La zone SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros) désigne la zone dans laquelle les citoyens, les sociétés et les autres participants économiques peuvent effectuer et recevoir des règlements en euros, au sein de l'Europe, qu'il s'agisse de paiements transfrontaliers ou nationaux, aux mêmes conditions et avec les mêmes droits et obligations et indépendamment de leur situation géographique. La zone géographique SEPA comprend les 27 Etats membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

La zone SEPA est une initiative d'intégration à l'échelle européenne et dirigée par les décideurs politiques dans la zone de paiement, qui vise à atteindre l'achèvement du marché interne européen et de l'union monétaire. Après l'introduction des pièces et des billets en euro en 2002, les moteurs politiques de l'initiative SEPA, les gouvernements européens, la commission européenne et la Banque centrale européenne ont concentré leurs efforts sur l'harmonisation du marché des paiements européens. L'intégration de la multitude de systèmes de paiements nationaux existant actuellement est une étape naturelle pour faire de l'euro une devise réellement unique et totalement opérationnelle.

L'espace SEPA deviendra une réalité lorsqu'un volume important de paiements en euros aura migré des anciens instruments de paiement vers les instruments de paiement SEPA.

Format de données communes

Un format de données communes utilisé par toutes les parties lors d'une opération de paiement est essentiel pour gérer de façon rentable de milliards de paiements.

De nos jours, des douzaines de formats de données différents sont en place pour traiter les paiements sur différents systèmes de compensation nationaux et européens au sein de l'UE. Ainsi, la mise en place de l'espace SEPA nécessite un accord concernant un ensemble de données communes à échanger via une syntaxe commune.

Les Formats de données SEPA, tel que mentionné par l'EPC au regard des règlements SEPA tels que les règlements automatiques clients et les virements, représentent ces ensembles de données communes.

Normes ISO 20022 XML

Les Formats de données SEPA ne constituent pas une norme européenne exclusive. Ils sont plutôt basés sur les Normes mondiales ISO 20022 XML. Les formats suivants sont obligatoires pour l'échange de règlements SEPA entre les banques. Les clients professionnels doivent utiliser les Formats de données SEPA pour effectuer des règlements. Cependant, les banques peuvent continuer à accepter d'autres formats utilisés par des clients pour des règlements SEPA.

L'ISO (International Organization for Standardization - Organisation internationale de normalisation) a développé des normes internationales au niveau mondial. L'ISO combine l'expertise de représentants de tous les secteurs. L'ISO fournit aux groupes d'intervenants la possibilité de participer au processus de paramétrage des normes. L'ISO a travaillé sur la modélisation de messages financiers, qui est énoncée dans la Norme ISO 20022 (www.iso20022.org). Cette norme fournit une méthodologie pour définir les processus commerciaux et les éléments de données associés.

Dans le processus ISO, les besoins commerciaux sont définis pour tous les marchés mondiaux. Les marchés étant différents, les besoins en termes de données le sont également. Ainsi, chaque communauté peut avoir besoin de définir sa propre version au sein de la norme mondiale, en fonction de sa situation particulière. A cet égard, les messages ISO ont été ajustés pour correspondre aux critères SEPA. Le rôle de l'EPC dans la définition des Formats de données SEPA consiste à identifier, au sein de la norme mondiale, tous les éléments de données nécessaires pour que les règlements SEPA correspondent à ce qui est défini dans les recueils des règles SEPA.

Ces éléments de données « clés » sont indiqués à l'aide d'un surlignage jaune dans les Directives de mise en œuvre du système SEPA publiées par le Conseil européen des paiements (EPC) au regard de la Procédure de virement SEPA et de la Procédure de règlement automatique client SEPA. Afin de permettre aux communautés bancaires qui participent aux Procédures SEPA de fournir des services additionnels optionnels (AOS) conformément aux procédures, l'EPC a identifié des éléments de données au sein de la norme mondiale, susceptibles d'être utilisés à cette fin.

Ces éléments de données sont indiqués par un surlignage blanc dans les Directives de mise en œuvre. Les Formats de données SEPA sont un sous-ensemble de la Norme ISO 20022.

Procédure de virement SEPA

Dans LN, deux solutions SEPA ont été mises en œuvre pour effectuer un virement SEPA. Selon la norme ISO 20022 XML et en fonction d'une présentation définie par l'utilisateur avec une conversion vers les données LN, le système génère un fichier XML qui sera stocké et ensuite envoyé à la banque.

Pour les virements en général, l'émetteur (le payeur) suit des instructions de virement et les fait suivre à la banque de l'émetteur (celle du payeur) par tout moyen convenu. La banque de l'émetteur reçoit et vérifie le virement et rejette les demandes erronées. Ensuite, le compte de l'émetteur est débité et le virement est envoyé au mécanisme de compensation et de règlement (CSM).

Le CSM fait suivre le message de virement à la banque du bénéficiaire et fixe le montant du virement. La banque du bénéficiaire reçoit le message du virement, vérifie ledit message et crédite le compte du bénéficiaire.

La Procédure de virement SEPA permet aux prestataires de services de paiement d'offrir un service de virement clé dans toute la zone SEPA, que ce soit pour des paiements uniques ou des paiements de masse. Les normes de la procédure facilitent l'initiation, le traitement et le rapprochement de paiements selon le traitement direct (straight-through-processing - STP). Le champ est limité aux paiements en euros au sein des pays de la zone SEPA. Les institutions de crédit qui effectuent les virements doivent être des participants à la procédure, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir formellement accepté de mettre en place la Procédure de virement SEPA. Il n'y a aucune limite quant au montant du paiement effectué dans le cadre de cette procédure.

Configuration des données de base pour SEPA

Pour configurer la fonctionnalité SEPA dans LN, reportez-vous aux rubriques suivantes :

- Configurer les paramètres supplémentaires dans Données communes et Finances/Logistique (prélèvement uniquement)
- Créer une présentation XML
 - Afficher une présentation XML et un statut de version
 - Gestion des identifications XML
 - Exportation et importation de présentations XML
- Gérer les éléments de conversion
- Modifier la méthode de règlement
- Créer des mandats de prélèvement (facultatif)

Remarque

Si vous utilisez le pack de contenu DEM avec Infor LN, envisagez d'utiliser l'Assistant MFI5300 (SEPA [EU]) pour définir la valeur SEPA. Vous pouvez exécuter cet Assistant prédéfini dans la session Assistants par modèle de projet (tgwzr4502m000), après avoir spécifié le modèle de fonction pour votre société.

Définir des paramètres supplémentaires dans Données communes et Finances

La première étape de la configuration des données de base pour les prélèvements SEPA consiste à configurer les paramètres supplémentaires dans les sessions suivantes :

- Données générales société (tcom0502m000)
- Tiers (tcom4500m000) (Facultatif)

- Paramètres CMG (tfcmg0500m000)
- 1. Dans la session de détails Données générales société (tccom0102s000), sous **Enregistrement**, renseignez un identifiant créancier et éventuellement un identifiant d'entité de gestion.

Champ	Description
Identifiant créancier	L' <u>identifiant créancier</u> est requis dans le fichier de prélèvement SEPA. L'identifiant indiqué ici sera utilisé par défaut dans la session Mandat de prélèvement (tfcmg0127m000), où il pourra être remplacé.
Identifiant d'entité de gestion	L'identifiant d'entité de gestion peut éventuellement servir d'identifiant pour la société de prélèvement dans le fichier correspondant.

- 2. Dans la session de détails Tiers (tccom4100s000), dans l'onglet **Détaillé**, renseignez l'identifiant de l'entité de gestion (facultatif).
- 3. Dans la session de détails Paramètres CMG (tfcmg0100s000), dans l'onglet **Règlements auto. clients**, renseignez le groupe de numéros et la série à utiliser pour les mandats de règlements automatiques clients.

Créer une présentation XML

Création d'une présentation XML

La première étape de la configuration des données de base pour les virements et prélèvements SEPA consiste à définir une présentation XML.

Création d'une présentation XML :

1. Dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), indiquez un nouveau code de présentation.
La session Présentation XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0624m000) s'ouvre.
2. Définissez les champs d'en-tête de la présentation.
3. Cliquez sur **Fonction d'enregistrement**.
4. Dans le menu **Actions**, cliquez sur **Initialiser**.

Remarque

- Les présentations XML sont soumises à un contrôle de version.
- Le statut peut être **Initial**, **Actif** ou **Expiré**.

Champ	Description
Présentation	Code de la présentation XML.
Version	Le numéro de version, généré automatiquement.
Règlements (clients/fournisseurs)	Indique si la présentation XML se rapporte à des paiements ou des règlements.
Séparateur	Le caractère utilisé pour concaténer les éléments de conversion lorsque différentes données LN sont converties en une identification XML.
Informations réglts groupés	<p>Si cette case est cochée, les identifiants d'informations de règlement sur les fichiers de règlements fournisseurs/automatiques clients sont regroupés. L'identifiant d'informations de règlement (PmtInf) n'est donc spécifié qu'une seule fois pour la combinaison banque, méthode de règlement et date de règlement/débit (planifiée).</p> <p>Si cette case n'est pas cochée, les informations de règlement sont spécifiées pour chaque ligne de paiement/règlement du règlement ou lot de prélèvement.</p>
Statut	Statut de la version XML, voir ci-dessous.
Conversion de sortie XML	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de conversion Le fichier XML est créé au format UTF-8. ■ Jeu de caractères de base Après création du fichier XML au format UTF-8, les caractères qui ne sont pas conformes à la spécification PEC SEPA sont convertis en points. ■ Jeu de caractères étendu Après création du fichier XML au format UTF-8, les caractères qui ne sont pas conformes à la spécification PEC SEPA sont convertis

en caractères qui représentent mieux les caractères d'origine. Par exemple, le caractère '&' serait remplacé par le caractère '+'.

Format de montant	Les formats de montant, par ex. les signes de séparation décimale et des milliers, peuvent être remplacés. Pour plus d'informations sur les formats de montant, reportez-vous à la rubrique Format du montant.
Format de date	Les formats de date peuvent être remplacés. Pour plus d'informations sur les formats de date, reportez-vous à la rubrique Format de date.
Format UTC	<u>Heure UTC</u>
Commande	Description
Initialiser	<p>Une présentation vide peut être initialisée. Toutes les identifications seront initialisées au format ISO 20022. L'initialisation peut être répétée si le statut de la présentation est Initial. L'initialisation peut être réalisée avec ou sans option de remplacement (qui équivaut à la réinitialisation). Dans ce dernier cas, les identifications existantes (éléments convertis y compris) ne sont pas modifiées et les identifications manquantes sont ajoutées avec la case Sélectionner décochée.</p> <p>Remarque</p> <p>Lorsque vous activez une présentation XML, les identifications qui ne sont pas sélectionnées seront conservées.</p>
Activer	Attribue le statut Actif à la présentation XML.
Expirer	Attribue le statut Expiré à la présentation XML.
Générer le fichier XML	Permet de lancer la session Sélection règlement/lot règls auto.clients pour fichier XML (tfcmg0224m000).

Afficher une présentation XML et un statut de version

Affichage d'une présentation XML

Dans les sessions Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000) et Présentation XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0624m000), la commande **Afficher les présentations XML** vous permet d'afficher la présentation XML sous forme d'arborescence (GBF). Dans cette vue, différentes couleurs et icônes indiquent les conversions manquantes. Un clic droit sur une identification XML vous ramène directement à la ligne de présentation XML appropriée pour l'affichage ou la modification.

Statut de la version de la présentation XML

Statut	Description
Initial	Si le statut est Initial , vous pouvez modifier les détails de la présentation.
Actif	<p>Il est impossible de modifier une présentation dont le statut est Actif.</p> <p>Pour apporter des modifications, copiez la présentation courante en lui affectant un nouveau numéro de version.</p> <p>Pour utiliser la présentation ayant le nouveau numéro de version :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Affectez la valeur Expiré au statut de la présentation active. 2. Affectez la valeur Actif au statut de la présentation ayant le nouveau numéro de version. <p>Remarque</p> <p>Vous pouvez aussi affecter directement la valeur Actif au statut de la présentation ayant le nouveau numéro de version. Le statut de la version précédente deviendra alors automatiquement Expiré.</p>
Expiré	Il n'est plus possible d'utiliser la présentation.

LN génère des identifications XML par défaut et leurs conversions en éléments de paiement/règlement. Ces identifications XML de valeur par défaut et leurs conversions s'appuient sur les recommandations données dans les manuels de l'EPC (European Payments Council ou Conseil européen des paiements).

Gérer les identifications XML

Gestion des identifications XML

Les manuels et directives EPC autorisent l'envoi d'exigences spécifiques à une banque ou un pays dans le fichier XML à la banque. Ces exigences locales ou spécifiques peuvent être satisfaites via les identifications XML optionnelles. Par conséquent, vous pouvez ajouter, supprimer ou modifier des identifications XML dans la présentation initialisée par défaut.

Pour supprimer une identification XML, sélectionnez la ligne de balise XML appropriée et utilisez la commande Supprimer dans le menu de la session. Si le type d'identification XML est obligatoire du fait qu'elle a été désignée comme exigence minimale dans le Manuel EPC, la ligne de présentation ne peut être supprimée.

Remarque

Il est possible de supprimer une identification XML uniquement si les identifications enfants éventuelles ont été supprimées.

Pour **Modifier** une identification XML (statut de présentation : **Initial**), double-cliquez sur la ligne d'identification XML requise pour lancer la session de détails Lignes de présentation XML règlement client/fournisseur XML (tfcmg0125m000).

Champ	Description
Identifiant XML	Numéro d'identification XML.
Identification XML	Nom d'identification XML.
Description de l'identification XML	Description de l'identification XML.
Type d'identification XML	<p>Définit un ensemble de valeurs et les opérations autorisées sur ces valeurs. Ce champ indique quel type de valeur est attendu pour cette identification. Il est à comparer au type d'élément des éléments de conversion. En l'absence de correspondance, l'utilisateur est informé.</p> <p>Pour l'intégration des éléments XML avec des enregistrements LN, il existe les types de données suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attribut Par exemple code de devise, quantité ■ Booléen Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Date Date absolue ■ Nombre décimal ■ Noeud Uniquement pour les parents ■ Chaîne Code alphanumérique ■ Date UTC Date indépendante du fuseau horaire
Identifiant XML de l'élément père	Le numéro contenu dans ce champ indique l'élément parent de l'identification XML actuellement utilisée pour construire l'arborescence XML.
N° séquence dans l'élément père	Une identification parente peut avoir plusieurs identifications enfants. Ce champ indique la séquence selon laquelle l'identification courante se situe pour le parent.
Obligatoire	Si cette case est cochée, la ligne de présentation ne peut pas être supprimée.
Sélectionner	Si cette case est cochée, l'identification XML est incluse dans la génération de fichier.
Comparer avec l'élément de règlement	Si cette case est cochée, la valeur d'identification pour cette ligne de présentation est définie en fonction d'un ou plusieurs champs ou variables de la table LN. Le texte fixe indique la valeur spécifiée par l'utilisateur comme valeur (statique) d'identification. Comparer avec l'élément de règlement et Texte fixe/préfixe s'excluent mutuellement.
Texte fixe/préfixe	Voir le champ Comparer avec l'élément de règlement
Nombre max. de caractères texte	Nombre maximum de caractères de texte autorisés.
Choix	Si cette case est cochée, l'identification est un élément de choix mutuellement exclusif. Si deux éléments enfants sont marqués comme Choix , l'utilisateur en est informé lors de la sélection des deux identifications.

Remarque

Ce champ est prédéfini et indique simplement si l'identification est considérée comme un champ à choix multiples, selon les manuels EPC.

Transactionnel

Si cette case est cochée, les données de cette ligne sont fonction de l'écriture réelle. Les identifications transactionnelles sont répétées tant qu'il existe des écritures.

Trier la séquence

Séquence de l'identification XML dans le fichier. **Trier la séquence** est une séquence générée par le système du fichier XML. Après activation, toutes les lignes sélectionnées doivent indiquer ici une valeur différente de zéro. Ce champ a une fonction purement technique et l'utilisateur ne peut pas le renseigner.

Consignes de modification

- Si la case **Sélectionner** est cochée, la quasi-totalité des champs peuvent être modifiés. Toutefois, si l'identification est générée sous forme d'identifiant de règlement par exemple, seule la modification des champs suivants est censée :
 - **Description de l'identification XML**
 - **Obligatoire**
 - **Comparer avec l'élément de règlement**
 - **Texte fixe/préfixe**
 - **Nombre max. de caractères texte**
 - **Choix**
- La valeur du champ **Trier la séquence** est générée et ne peut être modifiée.
- Vous pouvez modifier les champs suivants uniquement lorsque vous créez une nouvelle identification :
 - **Identification XML**
 - **Type d'identification XML**
 - **Identifiant XML de l'élément père**
 - **N° séquence dans l'élément père**
 - **Choix**
 - **Transactionnel**

A l'exception des identifications qui relèvent de l'en-tête de groupe, toutes les identifications doivent avoir cette case cochée.

- Dans le cadre d'une exigence locale particulière, vous pouvez définir cette identification comme obligatoire. Si la case **Comparer avec l'élément de règlement** est cochée, cela signifie que l'identification doit être convertie, ou l'a déjà été, en cas d'identification générée par défaut, en données dans LN. Si cette case n'est pas cochée, l'identification est précisée au moment de l'exécution et/ou un texte fixe peut être ajouté. Le champ **Texte fixe/préfixe** et la case **Comparer avec l'élément de règlement** s'excluent mutuellement.

Pour ajouter une identification XML, dans la session Présentation XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0624m000), sur l'onglet Lignes de présentation XML règlement client/fournisseur XML, cliquez sur le bouton Nouveaux détails de la présentation.

Exporter ou importer des présentations XML

Dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), les commandes disponibles dans le menu Vues, Références, Actions vous permettent d'exporter ou d'importer des présentations XML par le biais des sessions suivantes :

- Exportation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m100)
- Importation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m200)

Après exportation d'une présentation XML, vous pouvez être amené à modifier le code de présentation et le numéro de version du fichier d'export. Supposez par exemple que vous avez exporté la présentation *TEST*, version 3 à partir de votre environnement de test et que vous souhaitez l'importer dans votre environnement actuel, sous forme de présentation *SEPA*, version 1. Dans ce cas, procédez comme suit :

1. Ouvrez le fichier d'export.
2. Recherchez l'identification *CodePrésentation*.
3. Remplacez *TEST* par *SEPA*.
4. Modifiez la valeur de l'identification *Version* de 3 en 1.

Exportation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m100)

Cette session permet d'exporter des présentations XML dans un fichier XML.

Sélections

Présentation

Code de la présentation XML.

Version

Numéro de version.

Options

Dernière version active uniquement

Si cette case est cochée, seule la dernière version (statut **Actif**) des présentations XML sélectionnées est exportée.

Exporter

Emplacement exportation

Sélectionnez **Système local** ou **Serveur** selon les besoins.

Répertoire exportation

Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionner le répertoire dans la boîte de dialogue Rechercher un dossier.

Nom de fichier exportation

Cliquez sur le bouton Parcourir pour sélectionner le fichier dans la boîte de dialogue Ouvrir dans le répertoire sélectionné.

Importation présentations XML règlements client/fournisseur (tfcmg0224m200)

Cette session permet d'importer des présentations XML dans un fichier XML.

Importer

Emplacement d'importation Sélectionnez **Système local** ou **Serveur** selon les besoins.

Répertoire d'importation Cliquez sur le bouton **Parcourir** pour sélectionner le répertoire dans la boîte de dialogue **Rechercher un dossier**.

Nom du fichier d'importation Cliquez sur le bouton **Parcourir** pour sélectionner le fichier dans la boîte de dialogue **Ouvrir** dans le répertoire sélectionné.

Options

Rapport d'erreurs Si cette case est cochée, LN imprime un état de toutes les erreurs rencontrées.

Gestion des éléments de conversion

Utilisez la session **Éléments du règlement client/fournisseur** (tfcmg0123m000) pour gérer les éléments de conversion utilisés pour calculer les valeurs des éléments XML lorsque le fichier XML SEPA est généré.

Une fois que la présentation a été initialisée, tous les éléments de données définis dans l'ensemble de données minimum obligatoire dans le cadre des manuels EPC sont inclus dans les identifications XML par défaut. Par défaut, bon nombre de ces identifications ont été converties en éléments de données ; d'autres identifications sont générées.

Pour visualiser ou gérer des détails de conversion, dans la session **Présentations XML de règlements client/fournisseur** (tfcmg0524m000), sélectionnez la ligne d'identification XML et utilisez le menu Vues, Références, Actions pour lancer la session de détails **Éléments du règlement client/fournisseur** (tfcmg0123m000).

Dans la session de détails, **Comparer avec l'élément de règlement** est sélectionné, vous pouvez lancer la session **Éléments du règlement client/fournisseur** (tfcmg0123m000) via le menu Vues, Références, Actions pour vérifier la liste des éléments du règlement client/fournisseur.

Un élément du règlement client se réfère aux informations disponibles dans LN et susceptibles d'être attribuées à un règlement, par exemple un lot de règlements, un tiers payé ou l'IBAN du compte bancaire du tiers. Dans LN il peut s'agir de l'une des opérations suivantes :

1. Champ de table, comme **Lot de règlements** (tfcmg103.btno)
2. Variable, comme le champ **Suffixe (Norma 68 ou 34-1)** dans la session **Traitement des règlements** (tfcmg1240m000)

Les descriptions des éléments du règlement sont générées au moment de l'exécution dans la langue de l'utilisateur, si disponible ; sinon, elles sont générées en anglais.

La syntaxe de la description est : `Table Name / field1 name / field 2 name ...`

Exemple

Composed Payments/Pay-to Business Partner/Address Code/Name

- Dans l'onglet Lignes de présentation XML règlement client/fournisseur XML (tfcmg0125m000), sélectionnez l'identification XML, puis, dans le menu Vues, Références, Actions, cliquez sur **Éléments du règlement client/fournisseur**.
- La session Éléments du règlement client/fournisseur (tfcmg0123m000) s'affiche. Dans ce cas, seuls les éléments utilisés sont affichés.
- Par exemple, l'IBAN est converti en élément de paiement 011003000000 – Règlements préparés/Banque payeuse/IBAN.

Champ	Description
Élément	Code Élément
Description.	Description de l'élément de règlement dans la langue de l'utilisateur, si disponible ; sinon il est en anglais. Les descriptions sont fondées sur les descriptions des champs à partir desquels les éléments sont dérivés. La syntaxe suivante est <code>Table/Field1/Field2...</code>
Règlements clients/fournisseur	Indique si la méthode de règlement fait référence à un règlement client ou fournisseur.
Type de données	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attribut ■ Booléen ■ Date ■ Nombre décimal ■ Noeud ■ Chaîne ■ Date UTC
Comparer avec l'élément de règlement	Si cette case est cochée, l'élément est utilisé pour la conversion, mais seulement si la commande Traiter dans la session Éléments du règlement client/fournisseur (tfcmg0123m000) a été exécutée.

Par défaut, seuls les éléments convertis sont affichés. Pour modifier la conversion, sélectionnez ou décochez la case **Comparer avec l'élément de règlement**.

Les éléments de conversion du règlement client/fournisseur sont à leur tour convertis en tables dans LN, de façon prédéfinie et sans possibilité de modification.

Le conversion en un élément du règlement client/fournisseur s'affiche sous la forme d'un chemin d'accès séparé par un séparateur défini dans l'en-tête de présentation. Ainsi, dans cet exemple, le code IBAN est d'abord extrait via les règlements préparés, puis via la banque et enfin via le numéro **IBAN** (table tfcmg001.iban).

Pour afficher tous les éléments de conversion disponibles pour la ligne de présentation sélectionnée, dans le menu Vues, Références, Actions, cliquez sur **Éléments utilisés uniquement**.

- Pour définir d'autres conversions, cochez ou décochez la case **Comparer avec l'élément de règlement**.
- Lorsque vous modifiez une conversion, cliquez sur **Traiter** dans le menu Vues, Références, Actions pour actualiser la conversion.
- Après avoir effectué les modifications dans la présentation et les conversions, dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), dans le menu Vues, Références, Actions, cliquez sur **Activer**.
- Si une erreur se produit, un état est imprimé et l'activation s'arrête.

Outre la vérification de la correction des lignes de présentation, le processus d'activation génère une séquence (système) interne appelée Séquence de tri. Cette séquence détermine l'ordre dans lequel le fichier de règlement final est généré.

Modification des méthodes de règlement

Pour utiliser la fonctionnalité SEPA, plusieurs changements supplémentaires sont nécessaires dans la configuration des données pour les méthodes de règlement. Pour appliquer ces changements, accédez aux sessions suivantes :

- Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000)
- Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000)

Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000)

Dans les méthodes de règlement utilisées pour le virement/règlement automatique client, assurez-vous que la case **Fichier XML** est cochée. De ce fait, le champ **Etat des règlements** est indisponible.

Champ	Description
Mandat de prélèvement requis	Si cette case est cochée, un mandat de prélèvement valide doit être lié à un avis de règlement automatique client. Référez-vous à "Création de mandats de prélèvement".
Règlement client/fourn formaté par	Si vous sélectionnez Fichier , vous pouvez indiquer que le fichier de paiement doit être créé par LN ou par un système externe capable de traiter le VirementBOD .
Etat règlements clts/fourn.	<p>Pour les règlements et les prélèvements SEPA, deux états sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Etat 69 - une déclaration de règlement■ Etat 70 - un document accompagnateur <p>Les deux états incluent un code à tiret.</p> <p>Vous pouvez choisir l'un de ces deux états dans ce champ, ou dans le champ Etat supplémentaire.</p>
Périphérique par défaut	Le périphérique d'impression de l'état qui est spécifié dans le champ Etat règlements clts/fourn..
Autre périphérique par défaut	Le périphérique d'impression de l'état qui est spécifié dans le champ Etat supplémentaire .
Utiliser le compte IBAN	<p>Si cette case est cochée, LN utilise le <u>numéro international de compte bancaire</u> pour les règlements fournisseurs et les règlements automatiques clients.</p> <p>Si cette case n'est pas cochée, LN utilise le numéro de compte bancaire du tiers pour les règlements fournisseurs et les règlements automatiques clients.</p> <p>Vous pouvez définir le code IBAN ou le numéro de compte bancaire du tiers dans les sessions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Compte bancaire par tiers payé (tc-com4125s000)

- Compte bancaire par tiers payeur (t-com4115s000)

Compte IBAN requis

Si cette case est cochée, LN vérifie si un IBAN créancier ou débiteur est disponible lorsqu'une proposition de règlement est auditée.

L'audit représente l'une des premières étapes du processus de règlement fournisseur et automatique client. Si un IBAN est manquant, un état est imprimé en indiquant le créancier ou débiteur dont l'IBAN est manquant.

Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000)

1. Dans la session Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000), double-cliquez sur la méthode bancaire/de règlement appropriée.
2. Dans la session de détails Données par banque/méthode de règlement (tfcmg0145s000), indiquez la présentation et le chemin d'accès au fichier XML généré de façon à les relier à la méthode bancaire/de règlement.

Ce chemin doit se terminer par ~, ce qui représente le nom du fichier.

Exemple

Date : 21 mars 2015

Chemin d'accès	Crée un fichier avec	Nom de fichier
/home/username/~~~~~	Nom formé à partir du jour et du mois courants.	0321
/home/username/~~~~~~	Nom formé à partir du jour, du mois et de l'année en cours exprimés par 2 chiffres.	150321
/home/username/~~~~~~	Nom formé à partir du jour, du mois et de l'année en cours exprimée en 4 chiffres.	201503021

Vous pouvez créer des fichiers dont le nom est égal à la date courante. Un numéro de série est ajouté à la fin de ce nom. Le chemin contient le caractère #, qui représente le numéro de série des fichiers créés au cours de la même journée.

Exemple

Date : 21 mars 2015

Chemin d'accès	Crée jusqu'à	Nom de fichier
/home/username/ ~~~~~.#	Neuf fichiers au cours de la même journée (le nom de ces fichiers se compose de la date courante suivie d'un numéro de série).	20150321.1 à 20150321.9
/home/username/ ~~~~~.##	99 fichiers au cours de la même journée (le nom de ces fichiers se compose de la date courante suivie d'un numéro de série).	20150321.1 à 20150321.99
/home/username/ ~~~~~.###	999 fichiers au cours de la même journée (le nom de ces fichiers se compose de la date courante suivie d'un numéro de série).	20150321.1 à 20150321.999

Création de mandats de prélèvement

Utilisez la session Mandat de prélèvement (tfcmg0127m000) pour créer des mandats de règlements automatiques clients valides qui doivent être liés aux avis de prélèvement. Les informations relatives aux mandats de prélèvement sont requises dans le fichier de prélèvement SEPA. Par défaut, les identifications relatives aux mandats sont activées dans la présentation XML Règlement client/fourn.

Dans cette session, vous pouvez activer un mandat uniquement si les champs suivants ont été renseignés :

- **Société de règlement**
- **Tiers payeur**
- **Banque du tiers**

Une fois que vous avez activé le mandat de prélèvement, il peut être utilisé dans l'avis de règlement automatique client.

Champs de mandat

Champ	Description
Mandat de prélèvement	Numéro de séquence du mandat. Par défaut, le dernier numéro de mandat est incrémenté lorsque vous ajoutez un nouveau mandat.
Version mandat	Séquence indiquant la version du mandat de prélèvement. Ce numéro est utilisé lorsqu'un mandat est modifié.
Statut mandat	Voir ci-dessous.

Statut mandat

Statut	Description
Inactif	Le mandat peut être modifié, mais il ne peut pas être utilisé dans l'avis de règlement automatique client.
Actif	Le mandat ne peut être modifié, sauf pour les champs 1ère date encaissement et Date finale encaissement . Le mandat peut être utilisé dans l'avis de règlement automatique client.
Annulé	Il n'est plus possible d'utiliser le mandat.
Expiré	Il n'est plus possible d'utiliser le mandat.
Modifié	Le mandat a été modifié et un nouveau mandat ayant une référence à celui-ci a été activé. La date et le motif de l'amendement peuvent être modifiés. Lorsque la date de l'amendement est référencée dans un fichier de règlement automatique client, le mandat ne peut plus être modifié.

Détails crédeur

Champ	Description
Société de règlement	Société qui lance le règlement automatique client. Utilisée dans le processus de sélection de mandat dans l'avis de règlement automatique client.
Identifiant créancier	L'identifiant créancier de la société qui effectue le règlement automatique client. La valeur par défaut est extraite du champ Identifiant du fournisseur dans la session Données générales société (tccom0102s000) et elle peut être remplacée si besoin.
Société de facturation	Société de facturation à partir de laquelle le traitement de règlements automatiques clients est lancé. A titre d'information uniquement.

Détails débiteur

Champ	Description
Tiers payeur	Client dont le compte bancaire va être débité. Utilisé dans le processus de sélection de mandat de l'avis de règlement automatique client.
Banque du tiers	Le compte bancaire du client à débiter.
Tiers facturé	Client facturé. A titre d'information uniquement.

Détails mandat

Champ	Description
-------	-------------

Référence externe	Référence ou identifiant du mandat s'ils sont générés par un système externe.
Date de signature	Date de signature du mandat.
Encaissement récurrent	Si cette case est cochée, l'encaissement est récurrent. Sinon, il est ponctuel. Cette information sert à déterminer le type de séquence.
Référence bancaire tiers payeur	Pour un mandat électronique, la référence de validation de la banque du client. Utilisée dans l'identification de signature électronique dans le mandat de prélèvement.
Type séquence	<p>L'une des options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Première■ Instr. écr. pér.■ Ponctuel <p>Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique Type séquence ci-dessous.</p>
1ère date encaissement	<p>Date à partir de laquelle les encaissements sont effectués.</p> <ul style="list-style-type: none">■ La date de débit planifiée de l'avis de règlement automatique client ne peut pas être antérieure à la première date d'encaissement.■ Si vous laissez ce champ vide, aucune vérification n'est effectuée à la première date d'encaissement.
Date finale encaissement	<p>Date jusqu'à laquelle les encaissements peuvent être effectués.</p> <ul style="list-style-type: none">■ La date de débit planifiée de l'avis de règlement automatique client ne peut pas être postérieure à la date finale d'encaissement.■ Si vous laissez ce champ vide, aucune vérification n'est effectuée à la date finale d'encaissement.
Date d'annulation	La date d'annulation, le cas échéant. À titre d'information uniquement.

Date dernier fichier bancaire

Lors de la création d'un fichier de règlement automatique client qui fait référence à un mandat, la date du dernier fichier bancaire du mandat est mise à jour. Ce champ et le champ **Encaissement récurrent** servent à déterminer le type de séquence.

Texte signature électronique

Si cette case est cochée, il existe des informations de type texte supplémentaires pour le mandat. Par exemple, pour inclure la signature électronique.

Type séquence

La valeur de ce champ est déterminée par la valeur des champs **Encaissement récurrent** et **Date dernier fichier bancaire**, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Encaissement récurrent	Date dernier fichier bancaire	Type de séquence	Code
Sélectionné	Vide	Première	PREM
Sélectionné	Spécifié	Instr. écr. pér.	RCUR
Désélectionnée	Sans objet	Ponctuel	PONC

Remarque

- Pour un mandat ayant le statut **Actif**, pour réinitialiser le type de séquence de *Périodique* à *Premier*, dans le menu Vues, Références, Actions, sélectionnez **Réinitialiser type de séquence à 1**.
- Si un mandat est utilisé pour la première fois et que le statut d'un lot de prélèvements est réinitialisé ou que le règlement client émis est rejeté lors du rapprochement bancaire, le type de séquence du mandat est automatiquement réinitialisé sur *Premier*.

Détails amendement

Champ

Description

Mandat initial et Version mandat

- Référence au mandat initial après un amendement. Utilisée pour permettre la publication des informations relatives au mandat initial

dans le fichier de règlement automatique client.

- La version du mandat initial référencée ici doit être une version active.
- Lorsque le mandat modifié est activé, le statut du mandat initial passe à **Modifié**.

Date amendement

Date de l'amendement.

Amendement publié

Si cette case est cochée, un fichier de règlement automatique client a été créé pour la première fois à l'aide d'un mandat modifié. Vous ne pouvez donc plus modifier ce mandat.

Motif amendement

Motif de l'amendement.

Impression mandat de prélèvement (tfcmg0427m000)

Pour imprimer des mandats de prélèvement, indiquez une plage de mandats, de versions et de statuts.

Procédure de règlement

Pour les virements SEPA, la procédure normale de règlement émis peut être suivie, en supposant que la bonne méthode de banque et de règlement est utilisée.

Traitement de règlements fournisseurs

Selon les paramètres de la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), seuls les utilisateurs autorisés peuvent sélectionner des factures à régler et traiter un lot de règlements dans Gestion de la trésorerie.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique Autorisation de règlement dans Gestion de la trésorerie- configuration..

Dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), vous pouvez préciser si les utilisateurs autorisés doivent approuver un lot de règlements à traiter. Si vous cochez les cases **Approbation de lot de règlements** et **Approbation de lot de règlements auto. clients**, seuls les utilisateurs autorisés peuvent traiter un lot de règlements. Vous pouvez définir les utilisateurs autorisés dans la session Autorisations de règlement (tfcmg1100m000).

Vous pouvez utiliser les traitements de règlement automatique suivants :

- **Procédure de règlement automatique**
Après la sélection des factures, vous pouvez vérifier les résultats et effectuer des ajustements. Vous pouvez, par exemple, réviser et modifier les factures sélectionnées et affecter les avances fournisseurs, les règlements non affectés ou les avoirs aux en-cours avant d'effectuer les règlements. Pour plus de détails, reportez-vous à la rubrique Procédure de règlement automatique.
- **Traitement de règlements fournisseurs ininterrompu**
Après la sélection des factures, LN exécute le traitement des règlements de façon ininterrompue. Il peut ainsi être lancé de nuit en tant que traitement par lots. Ce traitement ne recherche ni les avances fournisseurs, ni les règlements non affectés, ni les avoirs. Pour plus

d'informations, reportez-vous à Traitement de règlements fournisseurs automatique ou ininterrompu.

Recherche des avances fournisseurs, des règlements non affectés et des avoirs

Si vous sélectionnez des en-cours pour un règlement, LN recherche les avances fournisseurs et les règlements non affectés ou les avoirs que vous pouvez ensuite appliquer à l'en-cours. LN affiche un avertissement ou génère automatiquement un état indiquant les tiers pour lesquels il existe des documents de ce type. Vous pouvez afficher les avances fournisseurs disponibles, les règlements non affectés ou les avoirs pour le tiers et les affecter aux en-cours.

Règlement dans une multisociété financière

Dans une structure multisociété financière, LN recherche toutes les sociétés financières de la société groupe.

Dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), vous devez définir les paramètres suivants :

- **Règlements par groupe de sociétés**
Si cette case est cochée, la société groupe effectue tous les règlements pour le compte de chaque société.
Exemple
 - les sociétés A, B et C appartiennent à une société groupe D.
 - Si cette case n'est pas cochée, des règlements peuvent être créés, soit séparément pour la société A, B et C, soit pour la société D.
 - Si cette case est cochée, seuls sont possibles les règlements effectués par la société groupe D pour le compte de la société A, B et C.
 - Les sociétés groupe sont définies dans la session Paramètres de la société financière (tfgld0503m000).
- **Sélection multisociétés factures à régler**
Si ce paramètre a la valeur **Sélectionner factures** ou **Les deux**, vous pouvez sélectionner des factures d'autres sociétés pour règlement, si les paramètres suivants de l'autre société sont définis comme suit :
 - La case **Règlements par groupe de sociétés** n'est pas cochée.
 - Le paramètre **Sélection multisociétés factures à régler** est défini sur **Factures propres sélectionnables** ou **Les deux**.

Cette session permet de combiner des règlements fournisseurs dans un même lot.

Si la case **Approbaton de lot de règlements** est cochée dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), vous ne pouvez préparer un lot que s'il a été approuvé par un utilisateur autorisé.

Les règlements effectués à un tiers peuvent être ajoutés dans un lot s'ils ont en commun :

- Devise
- Tiers payé
- Relation bancaire
- Méthode de règlement

- Date de règlement
- Raison administrative

Le nombre de règlements à combiner dépend :

- Option de préparation
- de la limite de préparation.

Si vous employez des accords de versement, vous devez appliquer ces accords avant de pouvoir traiter le lot de règlements.

Une fois le processus de virement terminé, un fichier est créé à l'emplacement indiqué dans les Données par session Données par banque/méthode de règlement (tfcmg0145s000). De là, le fichier peut être envoyé à la banque.

Cette session permet de gérer des données bancaires liées à une méthode de règlement fournisseur sélectionnée.

Ces données comprennent les écritures de règlements clients et fournisseurs avec la relation bancaire.

Exemple

Le fichier XML généré peut être semblable à ce qui suit :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<Document
  xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.03"
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
  <CstmrCdtTrfInitt>
    <GrpHdr>
      <MsgId>5054/P02/PSB</MsgId>
      <CreDtTm>2014-10-09T03:03:45</CreDtTm>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <InitgPty>
        <Nm>Infor</Nm>
      </InitgPty>
    </GrpHdr>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>299/ANT/26</PmtInfId>
      <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
      <BtchBookg>false</BtchBookg>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <PmtTpInf>
        <InstrPrty>NORM</InstrPrty>
        <SvcLvl>
          <Cd>SEPA</Cd>
        </SvcLvl>
      </PmtTpInf>
      <ReqdExctnDt>2014-10-09</ReqdExctnDt>
      <Dbtr>
        <Nm>Infor</Nm>
      </Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>NL39RABO0300065264</IBAN>
        </Id>
      </DbtrAcct>
      <DbtrAgt>
        <FinInstnId>
```

```
<BIC>RABONL2U</BIC>
</FinInstnId>
</DbtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
<CdtTrfTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>299/ANT/26</InstrId>
    <EndToEndId>ANT000000261299</EndToEndId>
  </PmtId>
  <Amt>
    <InstdAmt
      Ccy="EUR">500.00</InstdAmt>
    </Amt>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BIC>BIC</BIC>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <Cdtr>
    <Nm>Kraft Foods Bremen</Nm>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>DE89370400440532013000</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>
  <RmtInf>
    <Ustrd>INVOICE NUMBER 2014-0341</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>
```

Procédure de règlement automatique

Pour traiter les prélèvements, les sessions suivants sont utilisées :

1. Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000)
2. Audit lot de règlements automatiques clients (tfcmg4255m000)
3. Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000)

Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000)

Si dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000) les cases **Mandat de prélèvement requis** et **Fichier XML** sont cochées, un mandat de règlement automatique client est défini par défaut en fonction du client concerné par le document de prélèvement, la banque du client et la date de règlement planifiée. En cas de mandats multiples, c'est le mandat ayant la date de signature la plus récente qui est défini par défaut.

Si dans la session Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000) la case **Sélect. mandats de prélèvement initiaux seulement** est cochée, seules les factures ayant un mandat initial de prélèvement associé sont sélectionnées. Les mandats initiaux sont des mandats ayant le type de séquence FRST (Premier) ou OOF (Unique).

Si la case **Sélect. mandats de prélèvement non-initiaux seulement** est cochée, seules les factures ayant un mandat de prélèvement non initial associé sont sélectionnées.

Le mandat spécifié doit remplir les critères suivants :

- Le client concerné dans l'avis de règlement automatique client et le mandat doivent correspondre.
- La banque du client dans l'avis de règlement automatique client et le mandat doivent correspondre.

- La société de l'avis de règlement automatique client, c'est-à-dire celle dans laquelle l'avis est créé, et la société de règlement du mandat doivent correspondre.
- La date de débit planifiée doit être postérieure à la date de signature du mandat.
- La date de débit planifiée doit être postérieure à la première date d'encaissement du mandat, si elle a été spécifiée.
- La date de débit planifiée ne doit pas être postérieure à la date finale d'encaissement du mandat, si elle a été spécifiée.
- Pour un encaissement ponctuel, dans lequel la case **Encaissement récurrent** n'est pas cochée, le mandat est déjà utilisé et ne peut pas être réutilisé.

Audit lot de règlements automatiques clients (tfcmg4255m000)

Si, pour un lot de règlements automatiques clients avec une méthode de règlement dont la case **Mandat de prélèvement requis** est cochée, le mandat n'est pas spécifié, le processus d'audit s'arrête en affichant un message d'erreur.

L'IBAN du tiers est audité si, dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000), la case **Compte IBAN requis** est cochée. Puis, le BIC de la banque du tiers sera également audité en supposant que, dans la session Présentations XML de règlements client/fournisseur (tfcmg0524m000), l'identification représentant le BIC est définie comme obligatoire et sélectionnée.

Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000)

Si dans la session Transfert des règlements automatiques clients (tfcmg4260s000) vous cochez la case **Créer sortie XML lisible**, des espaces et des tabulations sont ajoutés au fichier XML pour en faciliter la lecture. Cela vous permet de rechercher les erreurs manuellement. Il est recommandé de ne pas cocher cette case si les fichiers générés sont traités directement par un autre système.

Lorsque vous transférez des règlements automatiques clients avec une méthode de règlement dont la case **Fichier XML** est cochée, un fichier XML est créé sur le serveur.

accord de versement

Façon de définir le mode de règlement des montants facturés. Un accord inclut les modes de règlement qui s'appliquent aux diverses parties du montant facturé et la devise de règlement.

Par exemple, vous pouvez définir l'accord de versement suivant : première partie du montant facturé payé via la banque selon la méthode de règlement MR1, 40 % du montant restant payé selon la méthode de règlement MR2 et les 60 % restants payés selon la méthode de règlement MR3 qui peut être un effet à payer.

assistant

Forme particulière d'aide utilisateur qui automatise une tâche en définissant les paramètres d'un modèle et permet à l'application de répondre aux besoins spécifiques d'une entreprise.

CI

Voir : *identifiant créancier (CI)* (p. 40)

heure UTC

Acronyme de Universal Time Coordinated, système horaire semblable au Greenwich Mean Time (GMT). Le point de référence du système UTC est Greenwich, en Angleterre, qui se trouve à 0° de longitude (ligne imaginaire nord-sud connue sous le nom de méridien zéro). Lorsqu'il est midi à Greenwich il est 12:00:00 heures UTC.

IBAN

Voir : *numéro IBAN* (p. 41)

identifiant créancier (CI)

Code spécifique au pays qui permet aux clients et banques des clients de revenir vers le fournisseur en cas de remboursements et de réclamations, et de vérifier l'existence d'un mandat lors de la présentation d'un encaissement par le fournisseur. L'identifiant d'un fournisseur fait toujours référence à un seul fournisseur. Cependant, un fournisseur peut utiliser plusieurs CI pour initier des encaissements dans tous les pays SEPA.

Le code CI se compose d'un maximum de 35 caractères, au format suivant :

- Les positions 1 et 2 contiennent le code Pays ISO du créancier.
- Les positions 3 and 4 contiennent les chiffres de contrôle basés sur l'algorithme de contrôle ISO 97-MOD.
- Les positions 5 à 7 contiennent le code Secteur d'activité personnalisable du créancier. Si ce code n'est pas utilisé, sa valeur est 'ZZZ'.
- Les positions 8 à 35 contiennent l'identificateur spécifique à chaque pays qui peut être basé sur le code TVA, le numéro SIRET (France), le code Chambre de commerce (Pays-Bas), etc.

Abréviation : CI

lot

Groupe d'écritures financières traitées ensemble. Si vous finalisez un lot, soit toutes les écritures sont traitées, soit (en cas d'erreur) aucune ne l'est.

menu approprié

Les commandes sont réparties dans les menus **Vues**, **Références** et **Actions** ou affichées sous la forme de boutons. Dans les versions précédentes d'LN et Web UI, ces commandes sont accessibles depuis le menu *Spécifique*.

méthode de règlement fournisseur

Méthode utilisée pour créer un règlement fournisseur ou client.

La méthode de règlement définit, par exemple :

- le montant maximum,
- la date d'exigibilité,
- les devises étrangères autorisées et les détails à imprimer sur l'état.

Il s'agit des valeurs par défaut que vous pouvez modifier sur l'ordre ou la facture.

modèle de fonction

Partie d'un modèle de fonction construit à partir d'une sélection de fonctions initialement créées dans le référentiel.

numéro IBAN

Numéro de compte bancaire international. Numéro de compte international standard permettant d'identifier un compte géré par une institution financière et de faciliter le traitement automatisé des transactions internationales. Le code IBAN est fourni par la banque/filiale qui gère le compte.

Acronyme : IBAN

relation bancaire

Compte bancaire de votre société. La définition de la relation bancaire contient des détails tels que votre numéro de compte bancaire, le type du compte, le numéro de compte bancaire international, la devise de la banque ; elle indique si d'autres devises sont autorisées et si le compte est un compte bloqué.

tiers payé

Tiers à qui vous réglez les factures. Il s'agit en général du service Comptabilité clients d'un fournisseur. La définition du tiers payé inclut la devise et le taux de change par défaut, la relation client du fournisseur, le nombre de jours dans lesquels vous devez régler les factures et si, oui ou non, le tiers fait appel à une société d'affacturage.

Index

accord de versement, 39
assistant, 39
CI, 40
Configuration des données de base
SEPA, 7, 11, 11, 12, 15, 16, 19, 37
Créer
mandats de prélèvement, 26
Éléments de conversion
gestion des, 21
Gestion des
éléments de conversion, 21
heure UTC, 39
IBAN, 41
identifiant créancier (CI), 40
lot, 40
Mandats de prélèvement
créer, 26
menu approprié, 40
méthode de règlement fournisseur, 40
Méthodes de règlement
modification, 23
modèle de fonction, 40
Modifier
méthodes de règlement., 23
numéro IBAN, 41
Procédure
règlement, 33
Règl fourn.
procédure, 33
relation bancaire, 41
SEPA
configuration des données de base, 7, 11,
11, 12, 15, 16, 19, 37
tiers payé, 41
Traitement de règlements fournisseurs, 33
